

DJ
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-361 du 2 Septembre 1988

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO,
Ministre de l'Information et des
Communications, de l'intérim du Cama-
rade Guy Landry HAZOUME, Ministre des
des Affaires Etrangères et de la Coopé-
ration pour compter du 29 Août 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- WU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 29 Août 1988, le Camarade Ousmane
BATOKO, Ministre de l'Information et des Communications est chargé
de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
pendant l'absence du Camarade Guy Landry HAZOUME.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Septembre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2 MAEC-
MIC 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB-DCCT 4
BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 PREFETS 6 JORPB 1.-